Textes grecs inedits de la collection papyrologique de Geneve.

Contributors

Nicole, Jules, 1842-1921. Université de Genève. Royal College of Physicians of London

Publication/Creation

Genève: Georg & cie, 1909.

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/f8ba7anh

Provider

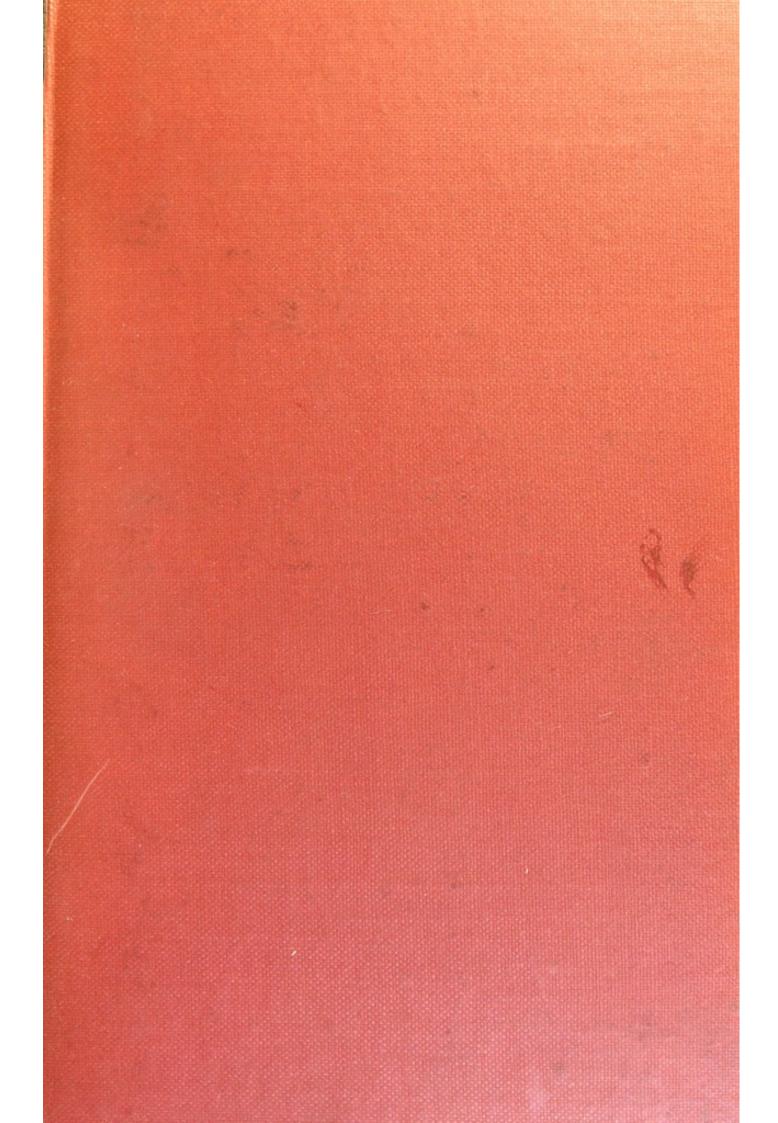
Royal College of Physicians

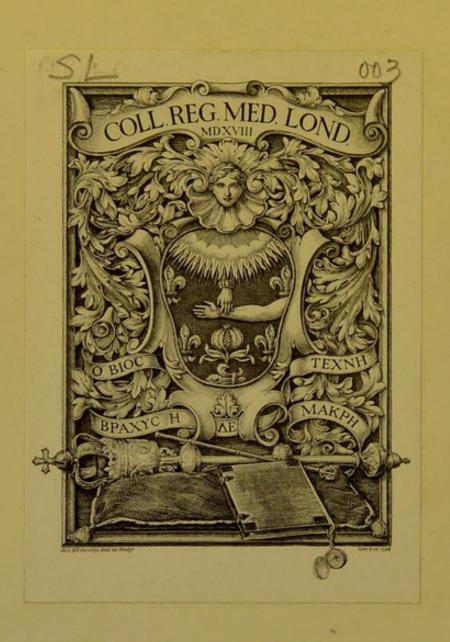
License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by Royal College of Physicians, London. The original may be consulted at Royal College of Physicians, London. where the originals may be consulted. Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

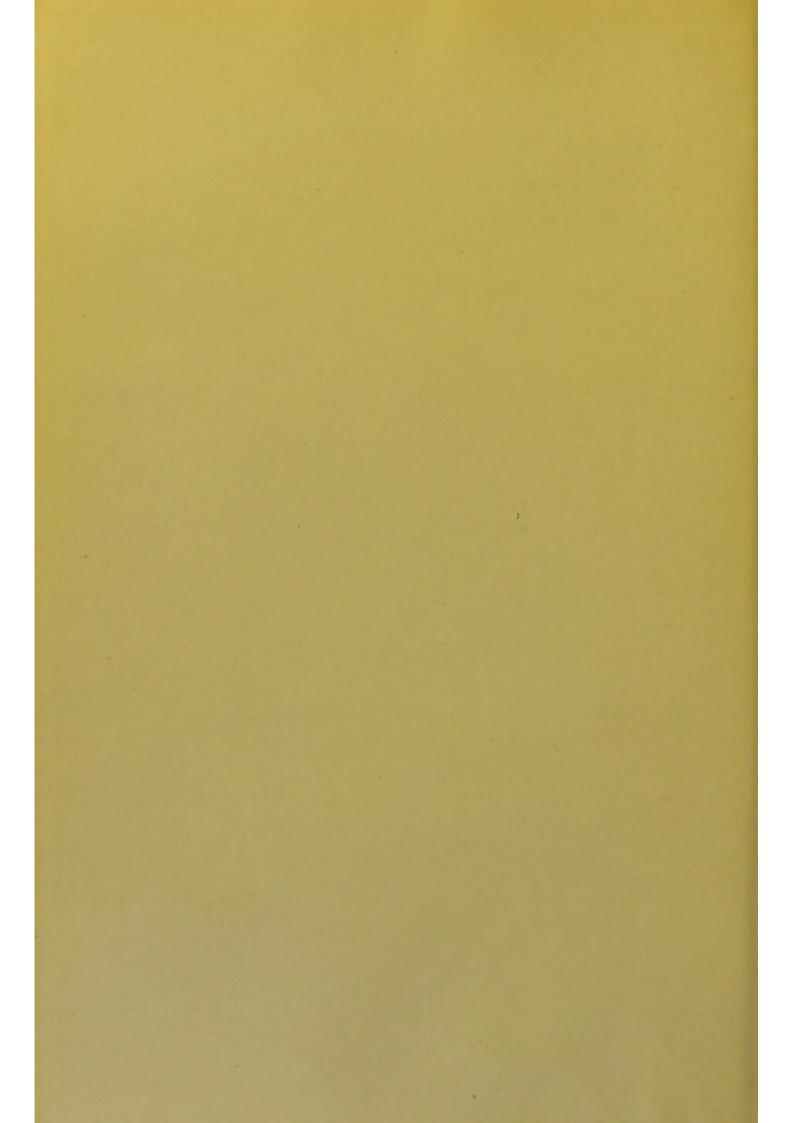


Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org









Textes grecs inédits

de la

collection papyrologique de Genève.

Mémoire publié à l'occasion du Jubilé de l'Université de Genève.

Textes grecs inédits

de la

Collection papyrologique de Genève

par

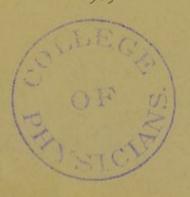
JULES NICOLE

Professeur à la Faculté des Lettres.

AVEC VI PLANCHES

GENÈVE LIBRAIRIE GEORG & Cic Libraires de l'Université.

1909



GENÈVE ; IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

SL	
ROYAL O	COLLEGE OF PHYSICIANS LIBRARY
CLASS	003
ACCN.	412
SOURCE	
DATE	



Textes grecs inédits

de la

collection papyrologique de Genève.

I

Fragments du discours d'Eschine contre Timarque. PG 256.

verso d'un papyrus dont le recto porte le texte en cursive très incomplet d'un acte de location ou de fermage paraissant, par l'écriture, remonter au 3^{me} siècle de J.-C. Nous ne pouvons préciser la date de cet acte, ni par conséquent le terminus post quem des fragments d'Eschine, car, si l'on reconnaît bien, au bas de la pièce, la ligne où figurait l'indication de l'année, il ne reste des noms et titres de l'empereur régnant que les mots peu significatifs : Καίσαρος τοῦ χυρίου.

Le texte d'Eschine est en onciale; l'écriture, très lisible, mais inélégante, n'offre aucune particularité remarquable. On constate l'emploi régulier de l'i ascrit. Deux fois (I, 10 et III, 35), une barre en surcharge remplace un v final au bout de la ligne; mais il y en avait probablement beaucoup plus d'exemples dans le texte complet. A signaler la notation abréviative de & 'Abrivaioi, où le second de ces mots est représenté par un b écrit au-dessus du premier. Pas de signes prosodiques, sauf l'apostrophe, marquée une fois. (II, 29).

Le copiste avait sous les yeux un manuscrit en onciale ronde; il l'a transcrit très négligemment; parfois, les fautes sont d'une nature telle (ainsi dans I, 25, 26) qu'on se demande si le grec était sa langue maternelle, les iotacismes, d'ailleurs assez rares, et les cas de confusion entre αι et ε pouvant provenir de l'original.

Au complet, chaque colonne comptait de 50 à 52 lignes; le nombre moyen des lettres par ligne est de 26.

La première et la seconde colonne sont en un seul morceau, de 25 cm. de haut sur 10 de large. Au-dessus de la ligne 1, un bord en blanc de 3 cm. 5.

La troisième colonne et les restes de la quatrième couvrent quatre morceaux, dont le 1^{er} a 15 cm. sur 5; le 2^{me}, 7,50 sur 5,75; le 3^{me}, 6 sur 4,50; le 4^{me}, 9 sur 5. Un bord en blanc de 1 cm. 50 au-dessus du 1^{er}, de 3,50 au-dessus du 3^{me}. Entre la 2^{me} colonne et la 3^{me}, la 3^{me} et la 4^{me}, un espace de 2 cm.

Le texte est, en général, celui de la meilleure de nos deux familles de manuscrits.

COLONNE I.

※ 171-173. (Planche I.)

[καὶ νοῦν οὐκ] ἔχουσα, νεανίσκος [δέ ὁρφανὸ]ς ήμιμανής διε-[..... χείριζε την οὐσί-- αν, `Αρίσταρχ ος, ό τοῦ Μόσχου, 5 [τούτου π]ροσποιησάμενος [έραστής εἶν] αι καὶ τὸ μειράκι-- ον είς την φι λανθρωπίαν τ αύ-- την προσκαλ εσάμενος, έλπί-- δων κενών εμπ λήσ ας ώς 10 [αὐτίκα δὴ μά]λα τῶν ῥητόρων πρωτεύσου τα, καταλογου ά-- ποφαίνων , τοιούτων αὐτῶι [είσηγητής] καὶ διδάσκαλος έρ-- γων εγένε το, εξ ων εκείνος 15 [μέν φεύγει] τὴν πατρίδα, οὖ-- τος δ' αὐτοῦ τὰ τῆς φυγῆς ἐφό--[δια προλαβ]ών τρία ταλαντα άπεστέρη κεν. Νικόδημος [δ'ό 'Αφιδν αῖος ὑπὸ 'Αριστάρ-20 - γου τετελ εύτηκεν βιαίωι θανάτωι, έχ κοπείς ὁ δειλαῖ--[ος άμφοτέ]ρους τοὺς ὀφθαλ-- μούς καὶ τ ἡν γλῶτταν ά-

- ποτμηθεί ς ηι έπαρρησιάζε-25 - το πιστεύω ν τοῖς νόμοις καὶ ίσμεν. Έπει β' όμεις, ὧθ, Σω-- κράτην μέν τον σοφιετήν ά--[πεκτείνατ]ε, ότι Κρίναν φα-- νη πεπαιδε υχώς, ένα τῶν τρι-30 - άκοντα τῶν τὸν δημον κα-- ταλυσάντω ν, Δημοσθένης [δ' ὑμᾶς ἐταί]ρους ἐξαιρήσετ[αι] [ό τηλικαύτ]ας τιμωρία[ς λαμ]-- [βάνων παρ α [τ ων ίδιωτ ων] 35 [..... καὶ] δημοτικ[ῶν] ανθρώπων ύπερ της ίση --[γορίας; ὧι π]αρακεκλη[μένοι] τινές των μαθητών [ήχου-] - σιν ἐπὶ τὴν ἀ κρόασιν ΄ κατε -40 - [παγγέλλεται γά]ρ πρὸς αὐ[τοὺς] [ἐογολαβῶν ἐφ'] ὑμᾶς, ὡ[ς ἐγὼ] [πυνθάνομ]αι, λήσειν μ[εταλ]-- λάξας του αγ ώνα και την

Manquent 7 lignes.

COLONNE II.

28 174-176. (Planche I.)

παρά τῶν δικαστῶν [θορύ]-

-βους παρεμβάλλω[ν τὰς έ]-μὰς δημηγορίας κ[αὶ ψέγων]
τὴν εἰρήνην τὴν δ[ι' ἐμοῦ]
5 καὶ Φιλοκράτους γε[γενημέ]-νην, ὥςτ' οὐδ' ἀπαντ[ήσεσθαί]
ἐπὶ δὸ δικαστήριον [ἀπολο]-

επί δο δικαστήριου [απολο]--γησόμαινου όταυ τὰ[ς τῆς] π[ρ]εσβείας εὐθύνας δι[δῶ, ἀλ]-

10 -λ' ἀγαπήσειν ἀν μετρ[ίωι]
 τιμήματι περιπέσ[ω καὶ]
 μὴ θανάτωι ζημιῶ[μ]α[ι. μη] -δενὶ δὴ τρόπωι καθ' ὑμ[ῶν]
 αὐτῶν γέλωτα τῶι σοφ[ισ]-

15 - τῆι καὶ διατριβειν παράσ[χη]
 -τε, ἀλλὰ ὑπολάβετε αὐτὸ[ν]
 ὁρᾶν εἰσεληλυθότα ἀπὸ τ[οῦ]
 δικαστηρίου οἴκαδε, καὶ
 σεμνυνόμενο[ν] ἐν τῆι [τῶν]

20 μειρακίων δια[τρι]βῆι, κ[αὶ]
διεξιόντα ὡς εὖ [τὸ] πρᾶ[γμα]
ὑφείλετο πᾶν τ[ῶν δικασ]
τῶν ˙ἀπαγαγὼν γὰρ [αὐ]τ[οὺς]
ἀπὸ τῶν περὶ Τιμάρχ[ου]αὶ-

25 -τιῶν ἀπέστησα φέρω[ν έ]πὶ
τὸν κατήγορον καὶ Φιλιππ[ον]
καὶ Φωκέ[ας], καὶ φόβον ἐπή[ρ]-τησα τοῖς ἀκροωμένοις, ὡς-θ' ὁ μὲν φεύγων κατηγόρ[ει],

30 ὁ δὲ κατηγορῶν ἐκρίνετο,
οἱ δὲ δικασταὶ, ὧν μὲν ἦσαν,
περὶ τούτων ἤκουον, ὑμ[ε]-τερον δὴ πρὸς ταῦτ' ἔργον
ἐστὶν ἀντιτετάγθαι, καὶ

35 πανταχήι παρακολουθούν-τας μηθαμού παρενκλεί-νειν έᾶν αὐτὸν μηθὲ τοῖς
έξω τοῦ ἀγῶνος λόγοις ἰσ[χ]υ-ρίζεσθαι. ἀλλ' ὥςπερ ἐν τοῖς

40 ἱπποδρομίαις εἰς τὸν τοῦ πράγματος αὐτὸν δράμον εἰσελαύνετε. κᾶν ταῦτα ποι-ῆται, οὐ καταφρονηθήσεσθε, [άλ]-λὰ τὴν αὐτὴν ἔχετε γνώ-

45 - [μ] ην νομοθετούντες καὶ δι-[κάζ] ο[ντες ΄ εὶ] δὲ μή, δόζετε
[μελλόντω] ν μὲν τῶν ἀδικ[η] -[μάτων ὁργί] ζεσθαι, γεγον[ό] -[των δὲ οὐκέτι φροντίζ[ειν],

Manque une ligne.

COLONNE III.

器 177-178.

έὰν μέν κολ άζητε τοὺς ὰ --δικούντας, έ σονται ύμιν οί νόμοι κα λοί και κύριοι, έ]-- αν δε αφήτ ε, καλοί μέν, 5 κύριοι δ'ούκ έτι. ὧν δ'ένεκα] ταύτα προλ έγω, ούκ δκνή --σω πρὸς ὑμᾶ[ς παρρησιάσ]--ασθαι. αϊστ[αι δ'ό λόγος έ]--πὶ παραδείγμ ατος. διὰ τί οί -10 -εσθε, ὧθ, [το]ὺς μ[ἐν νόμους κα]--λῶ[ς κεῖ]σ[θαι], τὰ δ[ἐψηφίσμα]--τα είναι της πόλεως κατα--δεέ[στ]ερ[α καὶ τὰς κρίσεις] αίν ίστε έν το ίξε δικαστηρί-Ι 5 -οις έγειν [ἐπιπλήξεις; ἐγὼ] τὸ αἴτιο ν ἐπιδείζω. ὅτι τοὺς μέν νόμ ους τίθεσθε επί πά --σι δικαίο ις, ούτε κέρδους άδίκου έ νεκα ούτε γάριτο -20 -ς ούτ' ἔχ[θρας, άλλά πρὸς αὐτὸ] μόνον τ[ο δίκαιον καὶ τὸ] συμφέρο ν ἀποβλέποντες] . επιδέζ τοι δ'οξμαι έτέρων μάλλον [φύντες εἰκότως]

25 καλλίστ ους νόμους τίθεσ θε, έν δέ [ταῖς έκκλησίαις] καὶ τοῖς [δικαστηρίοις πολ]--λάχις ὰ[φέμενοι τῶν] εἰς αύτὸ τὸ Γπρᾶγμα λόγ[ων ὑ-30-πὸ τῆς ἀ πάτης καὶ τ ὧν ά--λαζο νευμάτων άγ εσθαι, ιαὶ πάντων άδικώτ ατον [έθος εἰς τοὺς ἀγῶνας] παρα--[δέχεσθε ΄ έᾶτε γὰρ τοὺ]ς ἀπολο-35 - γουμένους άντικατ πγορείν τῶν κατηγορ ού ντων. ἐπ ειδάν δ' ἀπὸ τῆς ἀπολ ογίας ὰ ποσ -- πασθή τε καὶ τὰς ψυγάς [έφ' έτέ ρων γένησθ ε, εὶς λή -40 - θην έλπεσόντες τίης κα]--[τηγο]ρίας, ἐξέργεσθ]' ἐκ] [τ]ῶν δικαστηρίων ο[ὑδὲ πα]--ρ' έτέρου δίκην είλη φότες], ούτε παρά τοῦ κατηγό[ρου] 45 ψήφος γάρ κατ' [αὐτοῦ οὐ δί]--δοται οτε π αρά τοῦ ἀπολο γουμένου τα[ῖς γὰρ ἀλλο]--τρίαις αϊτέαι[ς ἀποτριψάμε]--νος τὰ ὑπάρ[χοντα αὐτῶι]

50 εκκλήμα τα εκπέφευγεν έκ τοῦ]

COLONNE IV.

28 179-181.

[δικ]αστηρίου · οἱ δὲ νόμοι κα-[ταλύ]ονται, ἡ δὲ δημοκρατία
[διαφ]θειρετας, κ[αὶ τὸ ἔθ]ος ἐπὶ
[πολύ]προβαίνε[ι · εὐχερ]ῶς γὰρ
5 [ἐνίοτ]ε λόγο[ν ἄ]ν[ευ χρη]στοῦ
[βίου] προσδέχεσθ[ε. ἀ]λλ' οὐ Λα-

Manquent 18 lignes environ.

25 [άργη]ν μεγί στην είναι νομίζου]--[σιν, κ] αθιστ [ἄσι δ' αὐτοὺς ἐκ] [τῶν] ἐκ παι[δὰς εἰς γῆρας] σωφρόνω[ν, τούτων εἶς ὡς] λέκεται παρ ελθών ισγυρώς 30 επέπληζεν [τοῖς Λακεδαιμο]νίοις, καί τι τ[οιούτον κατ' αύ]τῶν ἐκβλ (ασφήμησεν, ὡς οὐ πο]--λύν χρόνο[ν ἀπόρθητον τὴν] Σπάρτην [οικήσουσι τοι]-35 -ούτοις έν [ταῖς ἐκκλησίαις] συμβούλ[οις χρώμενοι. ἄμα] δέ παρακα λέσας άλλου τι]--νά τῶν Λ[ακεδαιμονίων], άνδρα λέγ[ειν μέν ούκ εύφυά], 40 τὰ δὲ κατὰ [πόλεμον λαμπρὸν] καὶ π[ρὸς δικαιοσύνην....]

Manquent 9 lignes.

Voici le relevé des variantes du papyrus collationné sur l'édition de Blass (Teubner, 1908). J'aurais voulu mettre à part les simples fautes de copie ou d'orthographe.

Colonne I. — 2-4 διε.... χείριζε: διεχείριζε. Le copiste avait probablement écrit le mot deux fois. — 12-13 τοιούτων αὐτῶι [εἰσηγητής]: τοιούτων εἰσηγητής αὐτῷ. — 18 [ἀπεστέρη]νεν: ἀπεστέρηνε. — 20 [τετελ]εύτηνεν: τετέλεύτηνε. — 23-24 ἀ[ποτινηθεί]ς: ἐντινηθείς. — 27 σοφιετήν: σοφιστήν. — 28-29 Κρίναν φα[νη]: Κριτίαν ἐφάνη. — 32 ἐξαιρήσετ[αι]: ἐξαιτήσεται. Blass avait proposé la leçon du papyrus. — 34-35 ἰδιωτῶν [..... καὶ] δημοτικῶν ἀνθρώπων: ἰνιωτῶν καὶ δημοτικῶν ἀνθρώπων. Le copiste avait écrit deux fois ἰδιωτῶν Ου ἀνθρώπων.

Colonne II. — 6 ώςτ' οὐδ' ἀπαντ[ήσεσθαι] : ώςτ' οὐδὲ ἀπαντήσεσθαι. — 7 ἐπὶ δὸ : ἐπὶ τὸ. — 7-8 [ἀπολο]γησόμαινον : ἀπολογησόμενον. — 10 ἀν : ἐὰν. — 14 διατριβειν : διατριβήν. — 16-17 ὑπολάβετε αὐτὸ[ν] όραν: ὑπολαμβάνεθ' ὁραν. — 22-23 ὑφείλετο παν τ[ων δικασ]των: ὑφείλετο τῶν δικαστῶν. Peut-être le texte du papyrus doit-il être lu plutôt : ὑφείλετο πάντων (τῶν) δικαστῶν? La leçon παν n'est d'ailleurs pas absolument certaine. — 25 ἀπέστησα: ἐπέστησα. — 27 φόβου : φόβους. — 30 κατηγορών : κατήγορος. — Entre 31 et 32, le copiste a sauté les mots δικασταί ἐπελάθοντο, ὧν δ'οὐκ ἦσαν κριταί. — 32-34 υμέτερον δη προς ταυτ' έργον εστίν : υμέτερον δ'έστιν έργον πρός ταύτα. — 36-37 μηδαμού παρενκλείνειν: μηδαμή παρεκκλίνειν. — 38 έξω τοῦ ἀγῶνος : ἐξαγωνίοις. — 38-39 ἰ[σ]χυρίζεσθαι, conjecturé par Wolf : διϊσχυρίζεσθαι. — 41 δράμον : δρόμον. — 44 έχετε : έξετε. — 47-49 [μελλόντω]ν μέν τῶν ἀδικ[ημάτων ὀργί]ζεσθαι, γεγον[ότων δέ οὐκέτι] φροντίζ[ειν]. : μελλόντων μέν γίγνεσθαι τῶν ἀδικημάτων προαισθάνεσθαι καὶ ὁργίζεσθαι, γεγονότων δὲ οὐκέτι φροντίζειν.

Colonne III. — 4 ἀφῆτε : ἀφιῆτε. — 8 αἴσται : ἔσται. — 10 ὧ (᾿Α) θ (ηναῖοι) : ὧ ἄνδρες ᾿Αθηναῖοι. — Ib. τοὺς μὲν νόμους : τοὺς νόμους

μέν. — 14 αίν[ίστε] : ἐνίστε. — Ib. τὰς probablement omis. — 15-16 τὸ αἴτιον : τὰς τούτων αἰτίας. — 18-20 Probablement : [οὕτε κέρδους] ἀδίκου ἕ[νεκα] : οὕτε κέρδους ἕνεκ' ἀδίκου. — 24-25 ἐπιδέξ[ιοι δ'οἶμαι ἐτέρων] μᾶλλον φύντες, εἰκότως : ἐπιδέξιοι δ'οἶμαι φύντες ἐτέρων μᾶλλον, εἰκότως. — 31 ἄγεσθαι : ὑπάγεσθε. — 26 [κατηγορ]ού[ντων] : κατηγόρων. — 46 στε : οὕτε. — 48 αἰτέαι[ς] : αἰτίαις.

Colonne IV. — 2 ή δε δημοκρατία : καὶ ή δημοκρατία. — 3 [διαφ]θειρετας : διαφθείρεται. — 27 λέκεται : λέγεται. — 30 επέπληξεν : επέπληξε. — 32 εκβλ[ασφήμησεν] : εβλασφήμησεν. — 30-32 [οὐ πο]λὺν χρόνο[ν ἀπόρθητον τὴν] Σπάρτην : οὐ πολὺν χρόνον τὴν Σπάρτην ἀπόρθητον.

Fragments du livre II de Thucydide. PG 257.

(Planche II, a et b.)

Sur les deux côtés d'une feuille de codex en papyrus. Le texte, en onciale très régulière, semble remonter, par le type de l'écriture, à la fin du 2^{me} siècle ou au commencement du 3^{me}.

Il reste du recto:

- 1° La partie droite de la dernière colonne de la page gauche.
- 2º La partie gauche de la première colonne de la page droite.

Du verso:

- 3º Quelques lettres à la fin d'un petit nombre de lignes appartenant à la partie droite de la dernière colonne de la page gauche.
- 4° La partie gauche de la première colonne de la page droite.

Pour la place de ces fragments dans le contexte, l'ordre est le suivant :

- I. Verso, page droite (Nº 4), Livre II, chap. 2.
- II. Recto, page gauche (N° 1), Livre II, chap. 5.
- III. Recto, page droite (Nº 2), Livre II, chap. 13.
- IV. Verso, page gauche (N° 3), Livre II, chap. 15.

On avait donc plié la feuille, le côté recto du papyrus en dedans. La chose est d'ailleurs facile à constater matériellement par la marque encore très visible du pli. Ce qui paraît singulier, c'est que les lignes de la page gauche, d'un côté comme de l'autre, finissent juste au pli de la feuille, et que, de là au commencement des lignes de la page droite, il n'y ait, au recto et au verso, qu'un centimètre d'intervalle.

Nous constatons que le nombre des lettres par ligne était de 19 en moyenne. En nous servant de cette donnée pour mesurer, dans le texte de Thucydide, ce qui nous manque entre les fragments I et II, parties des deux colonnes extrêmes d'un seul et même feuillet, nous comptons environ 156 lignes. Entre III et IV, qui appartiennent aux colonnes extrêmes du feuillet adjacent, nous mesurons une lacune un peu plus étendue; cela tient à ce que tout le haut de IV est effacé. Entre II et III enfin, il manque plus du double. Si l'on tient compte de la juste proportion que devaient présenter la hauteur et la largeur du manuscrit, on expliquerait assez bien les faits, en supposant que la page avait trois colonnes de trente-deux lignes chacune, le feuillet ayant six de ces colonnes et la feuille en ayant douze.

Calculées d'après la hauteur (8 cm. 2) et la largeur (2 cm. 50) de nos fragments, avec un intervalle d'un centimètre entre les colonnes et un bord extérieur de 2 centimètres, les dimensions du codex seraient à peu près de 20 cm. de haut sur 28 cm. 50 de large, ce qui n'aurait rien que de très normal.

Quant à l'intervalle entre II et III (chapitres 5-13), le texte correspondant remplirait juste les douze colonnes d'une feuille entière placée en dedans de celle dont il nous reste un morceau. Cette feuille était certainement la dernière, la plus intérieure du cahier.

On remarque dans le papyrus, en plusieurs endroits, la barre en surcharge remplaçant un v final au bout de la ligne. L'emploi régulier de l'asscrit n'est pas certain.

I

Livre II, chap. 2.

(εισηλθον περί πρώτον ΰ)--πυ ου ζου όπλοις, ές Πλα]ταί αν της Βοιωτίας, ούσαν] 'Αθην αίων ξυμμαχίδα]. έπηγά γουτο δέ καὶ ἀνέωι] 5 -ξαν τά[ς πύλας Πλαται]--ών ανδ ρες Ναυκλείδης τε καὶ ο[ί μετ' αὐτοῦ, βουλό]--μενοι [ίδίας ένεκα δυνά]--μεως ἄ[νδρας τε τῶν πολι]-10 -τῶν τ[οὺς σφίσιν ὑπεναν]--τίου[ς διαφθεῖραι, καὶ τὴν] πό [λιν Θηβαίοις προς]-[ποιήσαι. έπραξαν δέ ταῦτα] δι' [Εὐρυμάγου τοῦ Λεον]. τι[ά]δ[ου, ανδρός Θηβαίων] δυν[ατωτάτου ' προιδόντ[ες γάρ οἱ Θηβαῖοι ότι

.

II

Livre II, chap. 5.

[πορευόμενοί τε έ]ν ὑετῶι [καὶ τὸν ποταμό]ν μόλις [διαβάντες καὶ] τὸν ποτα--[μὸν ΰστερον] παρέγενον-5 -[το, ἤδη τῶν ἀ]νδρῶν τῶν [μέν διεφθαρ]μένων, τῶν [δέ ζώντων έ] γομένων. ['Ως δ' κισθοντο] οί Θηβαίοι [τὸ γεγενημέν]ον, έπε-[βούλευον τοῖς έξ]ω τῆς πό--[λεως τῶν Πλαται]ῶν ' ἢ--[σαν γάρ καὶ ἄνθρω]ποι κα--[τ' άγροὺς καὶ κατασ]κευή, [οἶα ἀπροσδοκήτου κα]κοῦ 15 [έν εἰρήνηι γενομέ]νου ΄ έ-16 - [βούλοντο γάρ σφίσι]ν, εἴ τι-

-(να λάβοιεν, ὑπάρχειν κ. τ. λ.)

III

Livre II, chap. 13.

(λέγων την ισχύν αὐτοῖς ἀπὸ τούτων εἶναι τῶν)

[χ]ρη[μάτων τῆς προσόδου],

τὰ δὲ [πολλὰ τοῦ πολέμου]

γνώμ[ηι καὶ χρημάτων]

περι[ουσίαι κρατεῖσθαι].

5 θαρσ[εῖν τε ἐκέλευε προσ]-ιόντ[ων μὲν έξακοσί]-ων τ[αλάντων ὡς ἐπὶ]

τὸ πο[λὸ φόρου κατ' ἐνιαυ]-τὸν ἀ[πὸ τῶν ξυμμάχων]

10 τ[ῆι πόλει ἄνευ τῆς ἄλ]-λ[ης προσόδου,]

Aux lignes 13 et 14, traces d'initiales.

IV

Livre II, chap. 15.

Quelques lettres éparses. Sur deux lignes seulement elles sont assez visibles pour permettre de déterminer la place du fragment dans le contexte.

[ού]-[τω σκευασάντω]ν Έν[νεα]-κρούνωι καλου]μένη[ι, τὸ]
(δὲ πάλαι φανερῶν κ. τ. λ.)

Les différences qu'on entrevoit entre le texte du papyrus et celui de nos codices sont peu nombreuses. Je les note dans l'ordre des fragments.

- I. 17 Le nombre des lettres n'étant que de 17 (dont deux o et deux i), il est probable que, si la ligne s'arrêtait bien à προς, elle portait τοῖς Θηβαίοις.
- II. 3-4 Le copiste a répété indûment les mots τὸν ποτα[μὸν]. Il s'en est aperçu après coup : les sept dernières lettres de la ligne 3 sont surmontées de points.— 18-19 κα[τ' ἀγροὺς] d'après le nombre des lettres ; nos codices ont κατὰ τοὺς ἀγροὺς.

Fragments de la I¹⁰ Philippique de Démosthène. PG 258.

(Planche II, c et d.)

Sur le recto et le verso d'un morceau de parchemin (hauteur: 7 cm., largeur: 4 cm. 50). Le texte recto (§ 26) appartenait à la dernière colonne d'une page, le texte verso (§ 29) à la première colonne de la page suivante.

La ligne comptait de 21 à 26 lettres. Entre la fin du texte recto et le commencement du texte verso, il manque environ 15 lignes, ce qui donne 27 lignes pour chaque colonne.

L'écriture est une onciale ronde très soignée. C'est au 4^{me} ou au 5^{me} siècle que remontent ces fragments de Démosthène.

Recto.

28 26-27.

[οί λοιποὶ τὰς πομπ]ὰς πέμπουσ[ιν] [μετὰ τῶν ἰε]ροποιῶν ˙ ὥ[σπερ γὰρ οί [πλάττοντε]ς τοὺς πηλί[νους εἰς] [τὴν ἀγορὰ]ν χειροτονε[ἴτε τοὺς]

- 5) [ταξιάρχ]ους καὶ τοὺς [φυλάρχους,]
 [οὺκ ἐ]πὶ τὸν πόλε[μον. Οὺ γὰρ ἐ] -[χρῆν], ὧ, ταξιάρχους [παρ' ὑμῶν,]
 [ἰππάρ]χους παρ' ὑμῶ[ν, ἄρχοντας]
 [οἰκείου]ς εἶναι, ἵν' ἦν [ὡς ἀληθῶς]
- [τῆς πό]λεως ἡ δύναμ[ις; ἀλλ' εἰς μὲν]
 [Λῆμνο]ν τὸν παρ' ὑμῶ[ν δεῖ πλεῖν,]
 [τῶν δ'ὑπὲρ] τῶν [τῆς πόλεως κτη] -(μάτων ἀγωνιζομένων κ. τ. λ.)

Verso.

₹ 28-29.

(εἴκοσιν εἰς τὴν ναῦν μναῖ τοῦ μηνὸς)
[ἐκάστ]ου, στρατιώτ[αις δὲ δισχι]-[λίοις το]σαῦτα ἔτερα, [ἴνα δέκα]
[τοῦ μηνὸς] δραχμάς ὁ στρ[ατιώτης]
[σιτηρέσιο]ν λαμβάνη, το[ῖς δ'ίπ]-

- 5) -[πεῦσι διακοσί]οις οὖσιν, ἐἀν[τρι]-[ἀκοντα δραχμάς] έκαστος λαμβ[ά]-[νη τοῦ μηνὸς, δώ]δεκα ταλαντα. [εἰ]
 [δέ τις οἵεται μικ]ρὰν ἀφορμὴν [εἶ]-[ναι σιτηρέσιον] τοῖς στρατευ[ομέ]-
- 10) -[νοις ὑπάρχει]ν, οὐκ ὀρθῶ[ς ἔγνω] -[κεν ' ἐγὼ γὰρ οἶ]δα σαφῶς ὅ[τι, τόῦ] -[τ' ἀν γένηται, τὰ]λοιπὰ πρ[οσπορι] -(εἴ αὐτὸ τὸ στράτευμ' ἀπὸ τοῦ πολέμου)

Variantes du texte collationné sur celui de Σ.

Recto. — 7 Avant ταξιάρχους, les mots ἄνδρες 'Αδηναῖοι ont été sautés. Ce qui s'explique très naturellement si, dans l'original, ces mots étaient figurés par une abréviation en surcharge, comme 'Αδηναῖοι dans le papyrus d'Eschine. — 11 τὸν ἵππαρχον manque; ce terme n'est pas absolument nécessaire au sens, le contexte permettant de le sousentendre.

Verso. — 2 τοσαῦτα ἔτερα : Σ τοσᾶυθ' ἔτερα. — 2-4 [δέκα τοῦ μηνὸς] δραχμὰς ὁ στρ[ατιώτης σιτηρέσιον] : Σ δέκα τοῦ μηνὸς ὁ στρατιώτης δραχμὰς σιτηρέσιον. — 8 II y avait certainement εἶναι, comme dans Σ . — 12 [τὰ] λοιπὰ πρ[οσποριεῖ αὐτὸ] : Σ προσποριεῖ τὰ λοίπ' αὐτὸ.

Actes relatifs à la circoncision des prêtres en Egypte. PG 260, 261, 262.

(Planche III.)

Un papyrus de la bibliothèque de Strasbourg (N° 60) a fourni à M. Reizenstein, il y a quelques années, la matière d'intéressantes recherches sur la περιτομή égyptienne 1. Dans le 2me volume de l'Archiv für Papyrusforschung (1902, 1er fascicule), M. Wilcken a reproduit le texte de Strasbourg, revu avec soin sur le papyrus, et il a transcrit à la suite deux pièces de la collection de Berlin (BGU 347 et 185) relatives au même sujet. Enfin, depuis la publication de l'article de M. Wilcken, cette littérature s'est enrichie en 1907 de deux éléments nouveaux, les papyrus 292 et 293 de Tebtunis (T. P., II vol., pages 58-63). Nous venons la grossir à notre tour d'un certain nombre de fragments trouvés dans la collection de Genève. Ils proviennent de trois pièces différentes, datant de la même époque. Il s'agit dans toutes les trois de la circoncision de jeunes sujets qu'on voulait faire entrer régulièrement

¹ R. Reizenstein, Zwei religionsgeschichtliche Fragen nach ungedrückten griechischen Texten der Strassburger Bibliotek. Strasbourg, Trübner, 1901.

² U. Wilcken, Die ægyptischen Beschneidungsurkunden.

dans l'ordre sacerdotal. Très probablement, elles sont sorties d'un seul et même recueil.

Avant de transcrire ces textes, il ne sera pas inutile de rappeler la procédure suivie pour la circoncision des aspirants à la prêtrise. Cette procédure, que les documents déjà connus avaient permis d'établir, a été très bien décrite dans ses phases successives par les éditeurs des papyrus de Tebtunis (T. P., II, p. 59).

- 1° Le père ou la mère du candidat, à leur défaut telle autre personne qualifiée, recourt au stratège du nome et lui demande sa recommandation pour le grand prêtre d'Egypte. Exemple : le papyrus 292 de Tebtunis.
- 2º Le stratège s'adresse au collège des prêtres de la localité et s'informe auprès d'eux si le candidat remplit les conditions requises.
- 3° Le collège des prêtres locaux répond au stratège. Leur témoignage peut être appuyé par celui d'autres prêtres plus élevés dans la hiérarchie. Exemple : le papyrus 293 de Tebtunis.
- 4° Le stratège remet aux requérants, pour le grand prêtre d'Egypte, une lettre exposant leur demande. Il y certifie que les conditions requises sont remplies par le candidat et que l'on a satisfait à toutes les formalités d'usage.
- 5° Le candidat est conduit devant le grand prêtre, qui lit ou se fait lire la lettre du stratège, s'assure que le candidat a été dûment examiné et ordonne de procéder à la circoncision.

Pour chaque cas particulier, on dressait un procès-verbal, qui prenait place dans les ὑπομνηματισμοί, soit dans le mémo-

rial du grand prêtre. Le texte de Strasbourg et ceux de Berlin sont des extraits plus ou moins abrégés de ce mémorial. Et telle est aussi la provenance de nos fragments; mais ils sont d'une rédaction plus complète, fort peu différente probablement de celle des ὑπομνηματισμοί.

De la première de nos trois pièces à la seconde, l'analogie est frappante. Le rédacteur ou les rédacteurs avaient sous les yeux un formulaire unique qu'ils ont suivi fidèlement. Quand le texte varie, cela tient presque toujours à la différence des noms et du nombre des individus cités. La ressemblance s'étend à l'écriture, une cursive régulière et soignée, dont le type trahit un seul et même copiste, et aussi à la longueur des lignes.

Les deux pièces dérivent de procès-verbaux dressés la même année, le 19 du règne d'Antonin-le-Pieux (155-156 de J.-C.). Elles sont antérieures aux autres textes relatifs à la περιτομή, celui de Strasbourg datant de l'an 159, ceux de Berlin de 170 et de 185, ceux de Tebtunis de 187 (?) et de 189-190. L'ἀρχιερεύς est Claudius Agathoclès. D'après le papyrus de Strasbourg, c'était en 159 Flavius Mélas, lequel portait déjà le titre en 146, au témoignage d'un papyrus inédit de Vienne cité par M. Wessely. Le sacerdoce d'Agathocle ayant commencé en 146 au plus tôt, pour durer au moins jusqu'en 155, forme donc comme une parenthèse dans celui de Flavius Mélas. A cause de l'étrangeté du cas, on s'était demandé si le passage du texte de Vienne avait été bien lu; nos fragments dissipent ce doute.

Quant à notre troisième et dernière pièce, extrêmement

¹ Je remercie ici M. Victor Martin, qui m'a signalé la nature du texte de ces deux pièces et m'a soumis, pour l'une et l'autre, un premier essai de déchiffrement.

incomplète, nous n'en trouvons pas la date précise. Mais elle a été rédigée aussi sous le règne d'Antonin et le sacerdoce d'Agathoclès. Il se peut que l'écriture soit d'un autre copiste.

Pour restituer en partie les textes de Genève, nous avons utilisé celui des documents similaires déjà connus. Toutefois, c'est surtout la comparaison de nos fragments entre eux qui nous a servi.

1

P. Gen. 260. Deux morceaux, l'un de 16 cm. de hauteur sur 9 cm. 5 de largeur, l'autre de 15 cm. 5 sur 19 cm. 5. Ils se superposent presque exactement; le premier contenant le haut, le second le bas du texte conservé, qui appartient à la partie droite de l'acte. Bord de 2 cm. à droite, de 2,5 en haut, de 3,5 en bas. Dans le texte, ratures et surcharges. Je mets entre crochets [—] les passages raturés. Les lettres imparfaitement lisibles sont pointées par dessous.

οί παίδες έπί του σώματος]. Ε Ίμούβου Βίερογραμματέ[ως] είπόν-ος ἀσήμους αὐτούς είναι, Κλάυδιο(ς) -[γέννησιν ὁ μένης] έτων η', ὁ δε Ανχώφις έτων ε΄, ὁ δε Στοτοήτις έτων β΄. ερρώ(σβαί) σε [τοῦ του, τιμιοίτατε, παραγ-Αγαβοιλής ἀρχιερεύς και] επί τῶν εν Αἰγύπτω ί[ε]ρῶν π[αρασ]ημειωσάμενος τὴν επιστολήν τῷ [στολιστού Σούχου Θεού μεγά(λου) μεγά(λου)] κα[ί τῶ]ν συννάων Θ[εῶν κ]αί διαδόχου προφητεί-25 [Εὐσεβοῦς] μετά τὴν ἀνάγνωσιν Ἰλγα[Β]οκλῆς ἐπύθετο εἴ τινα σημεῖα ἔχουσιν [εύχρμαι. Έτους ιθ' Αὐτοκρά]τορος Καίσαρος Τίτου Αιλίου 'Αδρια[νοῦ] 'Αντωνείνου Σ[εβ]αστοῦ - [ας τῶν ἐν ᾿Αρσινοιτῶν πόλει θεῶν καὶ Π]ανεφρέμμεως τοῦ ΄Ωρου καὶ Σαταβοῦτος ΄Ω-[Πακύσει είπεν * καβάπερ ά]ξιοῖς οἱ υἰοῖ σου [.....η]ς καὶ 'Ανχώ[φις κ|αἰ Στοτοῆτις περι-20 - γείλας αὐτῷ έλθεῖν ἐπί σε μ]ετὰ τῶν παίδων. εἰσῖν μέντοι πρὸς τὸ ἐνεστὸς ιθ' (ἔτος) τοῦ -[ρου τοῦ Σαταβοῦτος καί τοῦ 'Α]νχώφεως καί Τεσενούφεως Τεσενούφεως χυρίου ήμων Άντωνείνου Καίσαρος κατά την ώς πρόκειται γενομένην αύτων έπι-15 - ων και όμοίως του ύπομνήματος τῆς. (ἔτει) γενομένης έ|πιγεννήσεως τών παίδων [..... Πετεσούχου τοῦ καὶ Πτ]ολεμαίου Όννώφοεως Apovirog - τεμνέσθωσαν κατά το έβος Il manque les premières lignes, où se trouvaient indiqués, d'abord l'année du règne, les noms de l'empereur régnant, le mois et le jour, puis le nom de Pacusis, père des trois candidats présentés au grand prêtre, les noms du père et de l'aïeul de Pacusis, les titres et qualités de celui-ci, et le nom, avec certains compléments, de la mère des enfants. C'est par la désignation du troisième des fils de Pacusis, Stotoetis, que commence le texte conservé. Le nom du deuxième, Anchophis, se lit en entier, sous une rature, à la ligne 2, où le copiste avait récrit indûment une partie de la ligne 1; il figure d'ailleurs aussi aux lignes 22 et 28. Quant au nom du troisième, on ne le lit nulle part.

Aux lignes 3-4, une phrase de formulaire, qu'on retrouve dans le papyrus de Strasbourg II. 5-6 et dans BGV II. 5-6, mentionne la demande de Pacusis et le dépôt entre les mains du stratège des pièces attestant que les candidats sont de souche sacerdotale. Il est constaté ensuite (II. 4-5) que lecture a été faite par l'àρχιερεύς ou devant lui, de la lettre de Théodore, le grammate royal pour le district de Thémiste, auquel ressortit la κώμη du postulant et de ses fils.

Après quoi, vient la teneur même de cette lettre (Il. 5-25). Puis c'est (Il. 25-29) la question posée par l'ἀρχιερεύς à l'hiérogrammate : les candidats ont-ils des marques, des signes particuliers sur le corps? et, sur sa réponse négative, l'ordre de circoncision donné par l'ἀρχιερεύς.

Pour relever quelques-uns des points intéressants de la lettre du grammate royal, on voit d'abord (ll. 12-15) que l'origine sacerdotale des candidats est justifiée, en premier lieu, non par leur propre état civil, mais par celui de leurs parents. La κατ' οἰκίαν ἀπογραφή, dont un extrait conforme a été remis au grammate royal, date en effet de la 9^{me} année du règne d'Antonin, époque où aucun des fils de Pacusis n'était encore né. C'est subsidiairement que la preuve directe est donnée: Théodore a reçu copie de la déclaration relative à leur ἐπιγέννησις.

Les prêtres qui ont certifié sous serment l'origine du père et de ses fils (Il. 16-20) ne sont pas tous, ni même pour la plupart, du collège local de la κώμη. Comme dans le papyrus de Strasbourg, on a invoqué un témoignage plus haut; avant les prêtres de la κώμη, la lettre cite en tout cas un des grands dignitaires ecclésiastiques du nome, stoliste du dieu Suchos et διαδοχος προφητείας des dieux d'Arsinoé. Et c'est le même personnage que dans ce papyrus: Petesuchos, dit Ptolémée, fils d'Onnophris. Mais, dans le texte de Strasbourg, il est l'unique témoin, en dehors des prêtres de la κώμη, tandis qu'ici, il y en a encore au moins deux qui ne sont pas de simples collègues de Pacusis.

Les trois candidats sont âgés de 8, 5 et 2 ans (1. 23). X est né en 146-147. Anchophis en 149-150, Stotoetis en 152-153. Malgré la grande différence d'âge entre le premier et le dernier, leur naissance à tous les trois n'a fait l'objet que d'une seule déclaration d'èncyévonce. Les Egyptiens n'étaient pas toujours pressés de remplir cette formalité. Dans les papyrus de Berlin nos 28, 110 et 111, les sujets déclarés ont 2, 4 et 7 ans, celui dont il est question dans le recueil des papyrus de Genève, no 33, en a 5. Si l'aîné des fils de Pacusis a été déclaré en même temps que son plus jeune frère, il était alors dans sa huitième année au moins.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'âge de ces

enfants, c'est qu'il leur permette déjà d'être circoncis. S'appuyant sur le témoignage de S'-Ambroise, avec lequel s'accorde celui de Philon⁴, M. Reizenstein (op. cit., p. 14), suivi par M. Otto (Priester und Tempel in Hellenistischen Ægypten, p. 215), a soutenu que la circoncision sacerdotale n'était pas pratiquée en Egypte avant l'âge de 13 ans révolus et il a considéré cette pratique comme une sorte de préparation au mariage. Le papyrus de Tebtunis avait ébranlé cette double thèse en apportant l'exemple d'une circoncision opérée sur un enfant de 7 ans; notre texte l'écarte d'une manière définitive en montrant, non seulement que ce n'est pas là un exemple isolé, mais qu'on pouvait circoncire des enfants de 5 et même de 2 ans.

H

PG 261. Un seul morceau. Hauteur, 16 cm.; largeur, 7 cm. A gauche, un bord de 2 cm. 5.

¹ Voir l'article de M. Paul Wendland: Die hellenistischen Zeugnisse über die ægyptische Beschneidung, dans l'Archiv für Papyrusforschung. II vol., 2^{me} fasc., pp. 23-28.

	[παρέβετο είς ἀπόδειζεν]
	(του είναι ιερατικού γένους αντίγραφον τῆς κατ' οἰκίαν ἀπογρ(αφῆς) τῆς γενομένης θ'(ἔτους)
	['Αν]τωνεί[νου τοῦ χυρίου ήμῶν ἐπεσχεμμένον ἐχ τῆς βεβλιοβήχης τῆς τῶν τοῦ]
	[νο]μοῦ δ[ημοσίων και όμοίως τοῦ ὑπομνήματος τῆς (ἔτους) γενομένης ἐπιγεννήσεως]
	[τῶ]ν παίδων ε[Πετεσούχου τοῦ καὶ Πτολεμαίου 'Οννώφρεως]
	[στο]λιστού Σούχ[ου Βεού μεγά(λου) μεγά(λου) και τῶν συννάων Βεῶν και διαδόχου προφητείας]
5)	[τῶ]ν ἐν ᾿Αρσινοι[τῶν πόλει Θεῶν καὶκαὶ Σαταβοῦτος]
	[Ωρο]υ τοῦ Σαταβ(οῦτος) καί]-
	-φεως και 'Λρπαγ[άβου,γράφω σοι
	τιμιώτατε, πα[ραγγείλας αὐτῷ έλθεῖν ἐπί σε μετὰ τῶν παίδων. εἰσίν μέντοι πρός]
	τὸ ενεστός ιθ (ἔτος) [τοῦ χυρίου ήμῶν ᾿Αντωνείνου Καίσαρος κατὰ τὴν οἱς πρόκειται]
(01	γεν[σ]μένην αὐ[τῶν ἐπιγέννησιν ὁ μέν ἐτῶν. ὁ δὲ ἐτῶν.]
	έρ[ρῶ]σθαί σε εὔχομ[αι. ἔτους ιθ΄ Αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αίλίου 'Αδριανοῦ]
	['Αντ]ωνείνου Σε[βαστού Εὐσεβοῦς μετά τήν ἀνάγνωσιν 'Αγαβοκλής ἐπύ]-
	9[ετ]ο εἴ τινα σημεί[α ἔχουσιν οἱ παἰδες ἱερογραμματέως εἰπόντος]
	-ξαμεν ούλάς τοῦ δ[
15)	άσημον είναι, Κ[λαύδιος Άγαβοκλής άρχιερεύς και έπι των έν Αιγύπτω ίερων είπεν].
	εί ἄρα δύνανται [περιτεμνέσβωσαν]
	[xata to] E305.

L. 1. Il y avait sans doute un mot avant ou après ἐπεσκεμμένον, peut-être ἀκριβῶς ou un terme synonyme. — L. 6-7. Probablement Τεσενούφεως Τεσενούφεως τοῦ Τεσενούφεως, avec les deux mêmes premiers noms que dans I 19. Le nom de l'aïeul serait à restituer dans l. 20. — Peut-être à la ligne 3 y avait-il [τῶ]ν παίδων έ[αυτοῦ. καὶ ὁμοσάντων] Πετεσούχου κ. τ. λ. Un texte analogue, mais plus étendu, comblerait la ligne 16 de la 1^{re} pièce : [ἐαυτοῦ. καὶ ὁμοσάντων ἀληδῆ εἶναι ταῦτα Πετεσούχου κ. τ. λ.]. Voir TP, II, p. 62, lignes 15-19 de la προςφώνησες.

Il ne nous reste que le commencement, plus ou moins intact, des dix-sept dernières lignes de l'extrait. Le texte prend au milieu de la lettre du stratège, à l'endroit où finit la ligne 13 de la pièce I.

Entre les deux documents, l'analogie allait, dans la plupart des passages, aussi loin que possible. Le même grand personnage, Petesuchos dit Ptolémée, stoliste du dieu Suchos, ouvre la liste des prêtres qui se portent garants de l'origine des candidats. Des autres prêtres, il en est au moins un, Satabus, fils d'Horus, fils de Satabus, qui revient également ici.

Le nom des enfants — ils paraissent avoir été au nombre de deux — n'est lisible nulle part, non plus que l'indication de leur âge. Mais, comme il est question de leur ἐπιγέννησις, il est certain qu'en l'an 154-155, époque où ils furent circoncis, aucun n'avait accompli sa 10^{me} année, la dernière κατ' οἰκίαν ἀπογραφή avant cette date ayant eu lieu l'an 9 du règne, soit en 144-145. C'est une preuve de plus contre la thèse du minimum de 13 ans révolus.

Les lignes 14-16 enrichissent d'un fait inattendu nos renseignements sur la procédure suivie pour le περιτομή. Malgré la regrettable mutilation du texte, on voit qu'à la

question sacramentelle de l'ἀρχιερεύς: les enfants ont-ils des marques sur le corps? l'hiérogrammate avait répondu que l'un d'eux portait des cicatrices, et que l'ἀρχιερεύς ne s'était pas cru pour cela obligé de renvoyer le candidat. C'est ce que suppose la réserve même contenue dans les mots εἰ ἄρα δύνανται de la ligne 16.

III

PG 262. En six morceaux, dont quatre n'ont qu'un ou deux centimètres carrés de surface. L'écriture diffère un peu de celle de I et de II; elle est d'un type plus petit et plus cursif. Il y avait aussi des différences de rédaction, mais sans importance. L'écart des lignes est le même, ainsi que le nombre moyen des lettres par ligne.

	[5] Od[: [] vo]
	[τοῦ είναι ἰερατικοῦ γένους παραθέμενος ἀντίγραφον τῆς κατ' οἰκίαν] ἀπο[γ]ραφῆς [τῆς]
	[γενομένης β'(έτει) 'Αντωνείνου τοῦ χυρίου ἐπεσχεμμένον ἐχ τῆς βιβλιόθή]χης τ[ῶν]
6	[τοῦ νομοῦ δημοσίων και όμοίως τοῦ ὑπομνήματος τῆς. (ἔτους) γενομένης ἐπιγ]ενν[ήσεως]
	[τών παίδων Πετεσούχος ό και Πτολεμαϊος `Οννώφ]ρεως
	[στολιστού Σούχου Θεού μεγά(λου) μεγά(λου) και τῶν συννάων Βεῶν και διαδόχου προ]φητείας
	[τῶν ἐν ᾿Αρσινοῖτῶν πόλει Θεῶν] καὶ Π []τος
	[
0	[Στοτοήτιος τ[οῦ]εως οἱ β [ἰερεῖς τῆς κώμης, γράφω σοι]
	[τιμιώτατε παρα]γγείλας τῷ Στοτοήτει [έλθεῖν] ἐπί σε μ[ετὰ τῶν παίδων. εἰσίν μέντοι]
	[πρός τό ένεστός (ἔτος) το ῦ χυρίου ἡμῶ[ν] ᾿Αντω[νείνου Καίσαρος χατά τήν ὡς πρόχειται]
	[γενομένην αὐτῶν] ἐπιγένν[ησι]ν ὁ μ[ἐν Ἡρπ]αγάβης ἐτ̞[ῶν. ὁ δὲ ἔτους] α [ἐρρῶ]σΒ.
	[σε ευχομαι τιμι]ώτατε. Ε[τους Αὐτοκράτορος [Καίσαρος Τίτου 'Αδριαν]ου ['Αντω]-
0	5) -[νείνου Σεβαστοῦ] Εὐσεβ[οῦς] μετ[ὰ τήν ἀνάγνωσιν 'Αγαβο]κλῆς ἐπύ[βετο εῖ]
	οί πα[ι]δες $\mathring{\Lambda}$ μ[ούνιος]? [ερογραμματείος εἰπόντος αὐτοὺς εἶναι ἀσήμο [τινα σημεῖα ἔχουσ]ιν ἐπί τοῦ σώματ[ος δ] [ίερογραμματείος εἰπόντος αὐτοὺς εἶναι ἀσήμο
	[Κλαύδιος Άγαβοκλής άρχιερεύς και] έπι τ[ώ]ν [έν Αιχύπτφ ίερων παρασημειωσάμενος]
	The second secon

A la ligne 17, le nombre moyen de lettres semblerait avoir été largement dépassé; mais le copiste avait d'abord sauté des mots dans le texte de ce passage, et les surcharges, dont deux sont encore lisibles, étaient sans doute plus nombreuses. Après σώματ[ος] traces de lettres. A la ligne 6, après τῶν παίδων, peut-être : [ἐαυτοῦ καὶ ὅμοσαν ἀλπθῆ εἶναι ταῦτα]. Πετεσοῦχος κ. τ. λ.

Les fragments de cette pièce rentrent tous dans un cadre correspondant à celui des lignes 11-27 de I et contenant : 1° la lettre du stratège, moins l'adresse; 2° la fin du procès-verbal, moins la dernière phrase.

On ne retrouve pas l'indication de la date. Mais nous sommes toujours sous le règne d'Antonin, et c'est encore Claudius Agathoclès qui exerce les fonctions d'άρχιερεύς. Le terminus ante quem est donc l'année 159. Les candidats, fils de Stotoetis, sont au nombre de deux. Nous connaissons le nom de l'aîné, Harpagathès, mais nous ignorons son âge. C'est le contraire pour le cadet. Très probablement, pour ne pas dire certainement, il est dans sa seconde année. L'a que nous lisons à la fin de la ligne 13, étant donnée la place que lui assignent les lettres encore lisibles des lignes 14 et 15, étant donnés aussi ses grandes dimensions et l'espace laissé en blanc dont il est précédé et suivi, ne peut guère être autre chose que le chiffre 1 après étous. On voit par là combien s'abaisse le minimum d'âge requis pour la circoncision, et l'on voit aussi que celui de 13 ans constituerait plutôt l'exception.

L'âge du second fils de Stotoetis rendrait vraisemblable, pour le περιτομή dont il s'agit ici, une date assez antérieure à l'an 159. Cette même année, en effet, ou l'année suivante, eut lieu la dernière κατ' οἰκίαν ἀπογραφή du règne d'Antonin; si cette échéance avait été très prochaine, Stotoetis l'aurait

sans doute attendue pour déclarer ses enfants, et il ne serait pas question d'ἐπυχέννητις dans notre pièce.

Dans une curieuse lettre, dont le papyrus 314 de Tebtunis nous a conservé le texte, nous voyons un certain Chéréas se plaindre de tout ce qu'il lui en a coûté pour soumettre son fils à la visite de l'apprepaie. Beaucoup d'Egyptiens en disaient ou en pensaient autant, nous pouvons en être sûrs. Il y avait le voyage, souvent très long, il y avait les difficultés et aussi les frais. On comprend que, dans les familles, on attendît volontiers d'avoir plusieurs enfants pour affronter la pénible épreuve.

Un inventaire de fournitures de marine. PG 255.

(Planche IV.)

Le texte ci-dessous soulève des problèmes de terminologie qui se recommandent à la sagacité des lexicographes. Il offre une certaine analogie avec celui du papyrus 344 de Berlin, mais il est bien plus riche encore en points d'interrogation. Tous deux datent du règne d'Antonin; tous deux sont rédigés sous forme de lettre.

L'auteur de notre lettre — son nom a disparu — écrit à un certain Epaphrodite, pour lui envoyer l'inventaire détaillé d'un grand nombre d'articles qui lui ont été livrés par divers individus. Beaucoup de ces articles restent à définir; mais il en est beaucoup aussi qui nous éclairent dores et déjà suffisamment sur la nature et la destination de l'ensemble. Les mannes de poix et les faisceaux de cordages faisaient sûrement partie d'un matériel destiné à l'usage d'une flotte. Des navires marchands ou des vaisseaux de guerre? Nous ne savons au juste. Mais bien des détails rendent la seconde hypothèse très probable. Dans le premier cas, les deux correspondants seraient de simples armateurs, dans l'autre, des fonctionnaires opérant

pour le compte de l'Etat, ou des fermiers responsables devant lui.

L'écriture est une cursive régulière et soignée. En maint endroit, il y a des trous dans le papyrus; mais ce qui complique surtout la lecture, c'est la nuance très sombre du fond, dont parfois celle des caractères se distingue malaisément. La pièce mesure 22 cm. de haut sur 22 de large. Elle était encadrée d'un bord de 3 cm. 50, qui est tombé en haut et à gauche. J'indique par des barres les traces de lettres.

.....ος Έ[π]αφροδίτωι τῶι φιλτάτωι χαίρειν

- [Παρέλαβο]ν παρά Σωτηρίχου Πετεχῶντος δεκανοῦ κυλιστοὺς ἱμα -[τίων τεσ]σαράκοντα τέσσαρας, ἀποδέσμους παπυλιώνων εἴκοσι, πίσ--[σης σφυρ]ίδας δέκα εξ, κίστας πέντε, σχοινίων συμμίκτων ἀντί-
- 5) -ων δητοὺς τριάκοντα ἔξ, μόνα τριάκοντα δύο. καὶ παρά Διονυσίου Εἰρηναίου παπυλιώνων ἀποδέσμους δέκα ἔξ, κυλιστοὺς ἱματίων εἴ-νοσι τέσσαρας, κίστας τρεῖς, σχοινία βίβλινα σύμμικτα ἀπὸ εἴκοσι ένὸς δέκα ἐννέα. καὶ παρά Πασκαπαῖς Πανιφνοῦτος παπυλιώνων ἀποδέσμους ὀκτώ, κυλιστοὺς εἴκοσι ὀκτώι, πίσσης ἔηρᾶς σφυρίδας ἐν-
- 10) -[ν]έα...[...] .. σφυρ[ίδ]ας δέκα τρεῖς κ[αὶ] ἄλλην κίστην πουλβείνων σολι--ων, κίστ[ας] τεσσαρ[ας, σ]χοινία βίβλινα σύμμικτα εἴκοσι. καὶ παρὰ 'Ονησί--μου Μα.[...παπυ]λιώνων ἀποδέσμους ὀκτώ, κυλιστοὺς ἱματ[ί]ων [τ]ριάκοντα [....σχοι]νία σύμμικτα ἐννέα. καὶ παρὰ 'Αοῦτος Ἡρακλέους [π]απυλιώ[νων ἀπο]δέσμους ὀκτώ, π[ί]σσης ξηρᾶς σφυρίδας δέκα ἔξ, κυ-
- 15) -λιστοὺς [ἰματίων εἴκ]οσι ε̃ζ, κ[ίστας τρ]εῖς, σχοινία βίβλινα σύμμικτα δέκα τέσσα[ρα, καὶ π]αρὰ Δ[.....]π[α]π[υλιώ]νων ἀποδέσμους τεσσαρεσ--[καίδ]εκα, [....]πίσσης σφυρίδας ενδεκα, κυλιστοὺς ἱματίων δέκα, σχοινία βίβλινα σύμμικτα επτα. παρέλαβον δὲ παρὰ Σωτηρίχου Πε--τεχῶντος. δ[...]ιστολῆς παπυλιώνων ἀποδέσμους ὀκτώ. μιᾶς
- 20) μέντοι κίσ[της εύρε]θείσης έ[σχι]σμένης, ὑποπτεύσας ἔλυσα πᾶσας, καὶ εὐρέθησαν έ[ν.....] δέκα ἐννέα σιδήρου, σπάθαι διακόσιαι ἐνενήκοντα ἔζ, καὶ ἐν έτέρα κ[ίστη] κοτύλια καὶ ἡμικοτύλια ἀργύρου έκατὸν εἴκοσι, καὶ ἐν τῆ αὐτῆ κίσ[τη...]ειβα_[εἴ]κοσι ----- ἐν έτερα ἦσαν -- ιραι π[α]πυλιω--[ν]ων σιδήρου [διακ]όσιαι εἴκοσι μία, καὶ ἐν έτέρα κίστη κόρακες έκα-
- 25) -τὸν ἐνενήκοντα, διπλαῖ ὁμοίως ἐκατόν, ῥιζία δύο σαλωτίων ἢ λα--βῶν καὶ ῥι[....κ]ορακίων. ἐρρῶσθαί σε εὔχομαι,

[έτους] $\beta'(?)$ 'Αντω[νείνου Καίσα]ρος τοῦ κυρίου, ἐπεὶφ ζ΄

Aux lignes 1-17, le correspondant d'Epaphrodite rend compte de six livraisons distinctes. Trois genres d'articles se retrouvent dans toutes : ce sont des rouleaux de hardes. κυλιστοί ίματίων, des liasses de tentes, παπυλιώνων ἀπόδεσμοι, et des agrès, σχοινία. Des caisses, χίσται, renfermaient les articles de la première et de la seconde catégorie. Dans les livraisons de Soterichos (2-5) de Pascapais (8-11), d'Aus (13-17) et de X (17-19), d'autres caisses contenaient des mannes de poix, πίσσης σφυρίδες; dans la livraison de Pascapais, une caisse spéciale renfermait des coussins, πουλβείνοι. Les agrès, de différents calibres, σγοινία σύμμιατα, étaient à part; on les avait disposés par lots (σύμματα ἀπὸ εἴκοσι ένός (7-8)), ou par paquets (δητοί (4-5)); il y en avait aussi des exemplaires détachés (μόνα τριάκοντα δύο (5)). Au reste, le procédé suivi dans la nomenclature varie souvent; certains détails, indiqués ici, sont là sous-entendus; il se peut qu'en plus d'un cas, les différences tiennent simplement à des omissions.

Aux lignes 19-20, il est question de tentes livrées par le même Soterichos qui a été nommé en premier lieu dans la liste. Ce n'est sans doute pas qu'elles aient été d'abord oubliées; mais il s'agit plutôt d'un mode particulier de livraison; le terme explicatif qui figurait à la ligne 19 ne pouvait guère être autre chose que $\delta[i' i\pi]$ cotologe.

Aux lignes 20-26, un fait est mentionné dont nous ne démêlons pas la nature exacte. Le correspondant d'Epaphrodite, constatant qu'une des caisses était fendue, en a conçu des soupçons; il les a fait ouvrir toutes et, dans quelques-unes, il a saisi des objets qui, de toute évidence, y avaient été introduits frauduleusement. Par qui? A quel

moment et à quelle fin? Autant de points d'interrogation que notre texte laisse sans réponse. Epaphrodite n'avait pas besoin des explications dont nous regrettons l'absence, ce qui semble prouver que l'aventure n'était pas rare. Peut-être des employés avaient-ils trouvé commode de transporter aux frais de l'Etat des articles destinés à des particuliers. Une autre supposition est permise, qui d'ailleurs n'exclut pas celle-là. S'il s'est glissé de l'argenterie dans les caisses (l. 22), on y a mis aussi un nombre respectable de analyse, article moins inoffensif. A la rigueur avec laquelle l'autorité romaine défendait aux Egyptiens l'usage d'armes offensives, devaient correspondre de leur part bien des tentatives et des manœuvres pour se soustraire aux effets de cette défense.

Le salut terminal ἐρρῶσθαί σε εὕχομαι, 1. 26, est d'une autre main que le reste. C'est le correspondant d'Epaphrodite qui a tracé lui-même ces mots à la suite du texte qu'il avait dicté, tout comme un bureaucrate moderne appose sa signature au bas d'une pièce écrite par un expéditionnaire.

Si l'écriture de la lettre est très soignée, on ne peut en dire autant de la rédaction. Le copiste a sauté des mots; ainsi, ligne 9, ίματίων manque après κυλιστούς; à la ligne 21, entre εὐρέδηταν et δέκα ἐννέα, le vide n'est pas suffisant pour la désignation nécessaire de la caisse et de l'article. Il y a aussi des transpositions, dont la plus choquante est aux lignes 10-11, où les mots καὶ ἄλλην κίστην πουλβείνων σολίων. doivent être replacés après κίστας τέσσαρας.

Il faut probablement restituer : ligne 10, [πίσσης ύγρας] σφυρίδας δένα τρεῖς ; ligne 17, [ύγρας ου ξηρας] πίσσης ; ligne 23, [σε] ῖραι παπυλιώνων σιδήρου ; ligne 26, καὶ ρί[ζία δύο κ]ορακίων.

Quant à la date du document, si ce sont bien les traces d'un β qu'on distingue, 1. 26, avant 'Αντω[νείνου Καίσα]ρος, nous avons le 1^{er} juillet d'une des trois années 138, 148 et 158 ap. J.-C. qui correspondent aux années 2, 12 et 22 du règne d'Antonin.

Un texte de psaume sur tablette de cire.

(Planches V et VI.)

Ce texte occupe la partie inférieure d'une des faces d'une planchette de hêtre enduite de cire, formant un rectangle qui mesure 24 cm. de hauteur sur 17 de largeur. Un cadre en saillie entoure le rectangle : le bord supérieur et le bord inférieur ont 1 cm. 50 de large ; les bords latéraux ont l'un 1 cm. 75, l'autre 2 cm. La cire, que le temps a faite d'un beau noir, empiète presque partout sur le bois du cadre ; à certaines places, elle semble avoir subi l'action de la chaleur.

En haut et en bas, le plus large des bords latéraux est percé de trois trous rapprochés, destinés au passage du cordon qui servait à porter la tablette et aussi à la relier à une ou plusieurs autres de même forme et de même grandeur; on voit très bien la trace marquée sur la tranche du cadre par le frottement du cordon.

Sur la face recto ou A (Pl. V), nous avons un compte, distribué par jours, de mesures de froment livrées ou reçues. L'écriture, une cursive de grand module, est assez lisible partout où la couche de cire n'a pas été entamée ou fondue. Dans la moitié supérieure de la face verso ou B (Pl. VI), il y a aussi une série d'item distribués par jours. L'abréviation φορ/ pour φόρος revient constamment; de mê-

^{&#}x27; Voir l'appendice page 47.

me, l'abréviation χουρ/ pour χοῦρι, toujours suivie de chiffres. Nous avons là, comme sur la face A, un spécimen de comptabilité agricole. Mais la cire a beaucoup souffert. L'écriture est une petite cursive; à la forme de certaines lettres, du κ en particulier, on doit en placer la date, qui est celle du document tout entier, au 6^{me} siècle de notre ère.

Le texte que nous allons transcrire est une petite onciale; il couvre un peu plus du tiers de la page B. Ce sont les versets 1-7, 10-12 du psaume XCI. L'écriture, là où elle est encore intacte, semble assez régulière et soignée; mais, en un grand nombre d'endroits, sous l'action d'une cause qui reste à déterminer, le sillon du style dans la cire s'est élargi de manière à rendre les caractères très indistincts; on dirait d'une encre qui aurait bavé.

Au commencement et à la fin du texte, une croix.

- Ι ό κατοικών εν βοηθεία του ύψίστου εν σκέπη του θου
- 2 τοῦ οὐρανοῦ αὐλησθήσεται. ἐρεῖ τῷ κῷ ' ἀντιλήμπτωρ μου εἶ καὶ καταφυγή μου ὁ θος μου καὶ ἐλπιῶ ἐπ' αὐτόν,
- 3 ότι αυτός βήσεταί σε έκ παγίδος δυρευτών και από λόγου
- 5) 4-5 ταραχώτους, εν τοῖς μεταφρένοις αὐτοῦ ελπίς, ὅπλω κυκλώ-σι σε ἡ ἀλήθεα αὐτοῦ, οὐ φοβηθήση ἀπὸ φόβου νυκτερινοῦ
 - 6 ἀπὸ βέλους πετομένους ἡμέρας, ἀπὸ πράγματος διαπορευ -ομένου ἐν σκότει, ἀπὸ συμπτώματος καὶ δαιμονίου
 - 7 μεσυμβρινού. πεσείται έκ του κλίτους σου χιλιάς, καὶ
- 10) 10 μυριάς έκ δεξιών σου. οὐ προσελεύσεται πρὸς σὲ κακά,
 - 1 Ι καὶ μάστιγξ οὐκ ἐνκειη τῷ σκενώματί σου, ὅτι τοῖς ἀγγέλης ἐντελεῖται περὶ σοῦ, ἵνα διαφυλάζει ἐν πάσαις
 - 12 ταϊς όδυς σου, έπι χειρών άρουσί σε μήποτε προσκόψης
 - 13 πρὸς λίθον τὸν πάτα σου, ἐπὶ ἀσπίδα καὶ βασιλίσκον.

Rien qui enrichisse beaucoup la critique du texte grec de l'Ancien Testament. C'est la vulgate des Septante transcrite par un copiste négligent et illettré. Nous ne relèverons pas les fautes. Toutes les espèces d'iotacismes y sont représentées, sans préjudice d'autres altérations encore plus grossières. Un bourdon a réduit de moitié le verset 4. Si l'on ne compte ni ἀντιλήμπτωρ pour ἀντιλήπτωρ (v. 2), ni μάστιζέ pour μάστιξέ (v. 12), ni ἀγγέλοις pour ἀγγέλοις αὐτοῦ (v. 11, probablement par omission), il n'y a de variante proprement dite que ἴνα διαφυλάξη (v. 11) au lieu de τοῦ διαφυλάξαι.

Ce qui mérite l'attention, c'est la présence de ces versets de la Bible à la suite de cette comptabilité.

Nous savons que, pour conjurer un accident, les Juifs récitaient volontiers certains textes des Psaumes. Voici comment s'exprime à ce sujet le Talmud de Jérusalem (Schabbath. VI, 2):

« On ne doit pas, le samedi, conjurer un mal par la lecture d'un verset, ni faire la récitation qu'il est d'usage de lire en cas de cueillette de la mandragore; de même, on ne doit pas faire venir quelqu'un pour réciter la lecture d'usage contre les cauchemars des enfants, ni mettre auprès de lui (de l'enfant), soit un rouleau de la loi, soit des phylactères, pour qu'il dorme. Mais n'a-t-on pas enseigné qu'à Jérusalem même on récitait la prière contre les accidents? La défense, dit Rabbi Judan, s'applique au cas où l'accident est déjà survenu... dont le souvenir inquiète le sommeil; mais avant qu'il survienne, il est permis de réciter cette invocation où l'on demande la protection divine. En quoi consiste cette prière? Dans le Psaume III: « Eternel, que mes ennemis sont nombreux! etc. », contre lesquels on sollicite la protection divine; dans le Psaume XCI: « Celui qui est placé sous la protection divine, etc. », jusqu'au verset 9 : « Car toi, Eternel, tu es mon refuge; tu as placé ta demeure sur les hauteurs ».

Du moment que ces parties du recueil des psaumes possédaient une vertu prophylactique, il était naturel qu'on en portât sur soi le texte écrit. Et l'on peut très bien admettre que l'usage juif, plus ou moins librement suivi, se fût perpétué chez les chrétiens d'Orient.

Notre propriétaire ou notre fermier aura tracé les paroles du psalmiste à la fin de son livre de comptes pour mettre sa personne et ses affaires à l'abri des conséquences de hasards malencontreux.

Dans le passage du Talmud que nous avons cité, le texte tutélaire du psaume XCI ne va pas au-delà du verset 9, tandis que, sur la tablette de cire, il comprend les versets 10, 11 et 12⁴. Mais la quantité de texte est à peu près la même. En effet, l'adjonction des versets 10-12 se trouve compensée dans notre document par la suppression des versets 8 et 9. Le chrétien qui opéra cette sorte d'échange y gagnait de terminer sa copie sur les paroles citées dans l'Evangile, à la fin du récit de la Tentation (Matth. IV, 6; Luc IV, 10-11). Le besoin qu'avait le porteur de ces comptes de les mettre sous la protection divine se trahit d'ailleurs par un autre fait. Dans le bois de la planche, sur le bord inférieur du côté A, il a gravé très lisiblement, au couteau ou avec son style, l'invocation : K(5ρ1)ε βοήθησου précédée du signe——.

¹ Avec le début du v. 13, ἐπὶ ἀσπίδα καὶ βασιλίσκον, considéré à tort par le copiste comme un complément du v. 12.

APPENDICE AU CHAPITRE VI

La détermination du bois de la planchette est due à M. John Briquet, directeur de notre Conservatoire botanique. Sur une esquille qu'il avait détachée, les deux côtés du document une fois photographiés, il a procédé à une étude dont il a bien voulu me communiquer le résultat dans une savante notice. J'en donne ici le texte, avec son autorisation, en adressant à M. Briquet l'expression de ma vive reconnaissance. Elle sera partagée par tous les paléographes, qui désireront, comme moi, voir cette enquête s'étendre aux pièces similaires éparses dans nos collections.

« L'esquille de bois utilisée pour la détermination est haute de 3 cent., large et épaisse de 4^{mm}. Elle présente les caractères suivants :

Macroscopiquement : bois de coloration roussâtre; rayons médullaires fort inégaux, les uns très larges, les autres très étroits; pas de couches annuelles nettement reconnaissables.

Microscopiquement: structure de détail admirablement conservée permettant la caractéristique ci-après. Rayons médullaires de trois calibres: 1° très étroits unisériés; 2° plus larges 2-4 sériés; 3° très larges multisériés (jusqu'à 15 rangées de cellules); à éléments amylifères parallélipipédiques, allongés radialement, disposés en étages dont le nombre est en rapport avec la largeur du rayon (jusqu'à 40 étages et plus pour les larges rayons), à parois sclérifiées, pourvues de ponctuations simples, plus grosses sur les parois externes des éléments marginaux. Vaisseaux nombreux, de fort calibre (environ 0,07mm), de section elliptique (grand axe de l'ellipse orienté radialement), isolés ou accouplés radialement, disposés en files radiales, à parois médiocres, à ponctuations aréolées transver-

salement elliptiques, avec passages à l'ornementation scalariforme; au contact du parenchyme ligneux et surtout des rayons médullaires, les ponctuations deviennent simples ou indistinctement aréolées; le mode de perforation des vaisseaux est largement circulaire ou scalariforme. Stéréome abondant, occupant la plus grande partie de l'espace entre les rayons médullaires et les vaisseaux; stéréides allongées, très sclérifiées, pourvues d'une zone interne mucilagineuse, très serrées, à ponctuations contournées et peu nombreuses dans les éléments éloignés des vaisseaux, à ponctuations tendant nettement à la forme aréolée au voisinage de ceux-ci. Parenchyme ligneux formant un réseau qui relie les vaisseaux avec les rayons médullaires et dont les mailles enveloppent le stéréome, à éléments plus ou moins cubiques résultant du recloisonnement transversal de fibres primitives.

Les caractères qui viennent d'être énumérés cadrent très minutieusement avec ceux qui ont été décrits pour le hêtre (Fagus silvatica L.) par Hesselbarth (Beitr. zur vergl. Anatomie des Holzes, p. 25, Leipzig 1879), Hartig et Weber (Holz der Rothbuche, p. 20 et suiv., Berlin 1888) et Strasburger (Ueber Bau und Verricht. der Leitungsbahnen in den Pflanzen, p. 271-276, Jena 1891). Un seul point nous a embarrassé. D'une part, nous n'avons pas retrouvé, sur des coupes transversales d'ensemble larges de 4mm, des traces nettes d'une structure différenciée entre le bois automnal et le bois vernal. D'autre part, sur les troncs de hêtre que renferme la collection de bois du Conservatoire botanique de Genève, nous n'avons pas constaté la présence de couches annuelles assez épaisses pour renfermer intégralement une portion de planchette de 4mm d'épaisseur. Comme il n'est pas possible d'entamer par ailleurs la planchette mise à notre disposition, nous avons refait, en vue d'une comparaison, l'anatomie du bois sur un tronc de hêtre âgé de notre collection. Le résultat de ce travail a été que, quel que soit l'âge de l'arbre, la limite des bois vernal et automnal (indiquée macroscopiquement par une variation brusque dans la nuance du bois, et microscopiquement par la prédominance du stéréome sur les vaisseaux dans le bois d'automne) reste toujours parfaitement distincte. Comme la comparaison a confirmé la parfaite concordance de structure histologique de la planchette étudiée avec le bois de hêtre, il faut admettre que l'esquille entière provient d'une couche annuelle unique. Or, une rapide enquête faite auprès de praticiens qui ont journellement à manier des troncs de hêtre de gros calibre nous a, en effet, appris que les couches annuelles de cette essence dépassent souvent à la base du tronc une épaisseur de 4^{mm}. A l'Ecole forestière de Zurich, on voit même, dans des coupes de hêtres, des couches annuelles épaisses de plus de 5^{mm}.

Le hêtre est absolument étranger à l'Egypte, qui est la provenance certaine de la tablette, mais il abonde dans la partie montagneuse du nord de la Grèce, pour s'étendre de là au reste de la péninsule balcanique, aux montagnes septentrionales de l'Asie mineure et au Caucase. Les régions en question n'ont cependant probablement pas fourni le bois qui vient d'être étudié. Il est vraisemblable que les objets manufacturés, du genre de la planchette, étaient importés directement d'Italie. On sait au reste que le hêtre a été utilisé dans toute l'Europe, de temps immémorial, pour des travaux de menuiserie ».

u/v



Table des matières.

		P	ages.
I.	Fragments du discours d'Eschine contre Timarque	*	5
II.	Fragments du livre II de Thucydide		13
III.	Fragments de la I ^{re} Philippique de Démosthène .		19
IV.	Actes relatifs à la circoncision des prêtres en Egypte		22
V.	Un inventaire de fournitures de marine		37
VI.	Un texte de psaume sur tablette de cire		43
	Appendice au chapitre VI		47





KOTENH CANIGHT

HULLIANS CONTROL

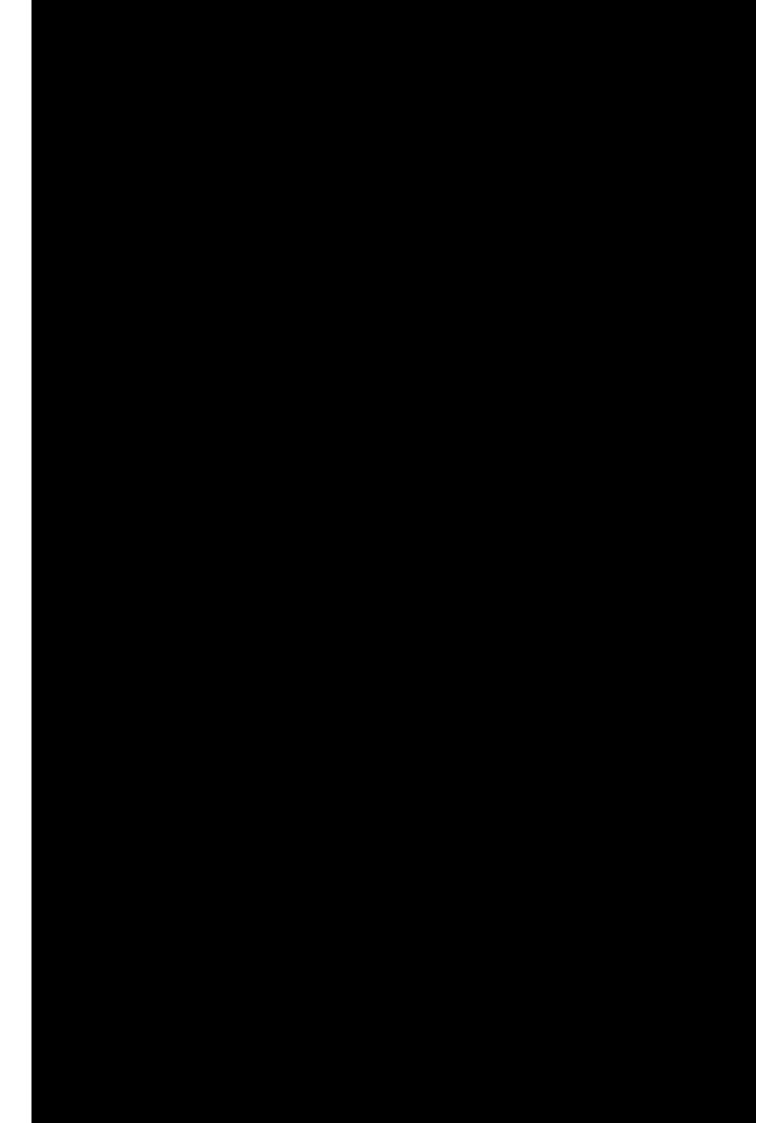
GETT LANGE OF THE CONTROL

FOR THE CONTR

FURTHERS AND STATE OF THE STATE

P. G. CCLVI





P. G. CCLXI

